

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_20-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 27 - présents : 27 - votants : 27 dont 0 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE , à la mairie de FLEAC le samedi 21 mars 2026 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 17/03/2026

PRESENTS :

Mmes GINGAST, LAINÉ, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, BULTÉ, DESACHY, BADALIAN, CHEMINADE, FAURY, JUIN, PLAIN, RANIVOALISON, VASLIN,

MM. LABROUSSE, LOJEWSKI, SOETE, LAGARDE, CALANDRAUD, CHAUVAUD, CHEMIN, DUPEYROUX, FREMINET, GASCHET, GONIN, LANGLOIS, NICOLAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrica LAINÉ

Délibération : 2026-03-20

Election d'un représentant au Comité Départemental d'Action Sociale (CDAS)

Rapporteur : Hélène GINGAST

Comme suite au renouvellement du Conseil Municipal, il convient à nouveau de désigner des élus qui représenteront la Commune dans divers organismes ou associations avec lesquels la Collectivité travaille, ou a établi un partenariat ou encore est Commune adhérente.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour, zéro contre et aucune abstention de procéder à ces désignations par votes à main levée.

Un représentant au Comité Départemental d'Action Sociale de Fléac choisi parmi les conseillers municipaux est à désigner (prévoir un suppléant en cas d'empêchement du titulaire).

Candidature déposée : Patricia LAINE

Résultat du vote :

VOTANTS : 27 Abstention : 0 **EXPRIMES : 27** Majorité Absolue : 14
Voix obtenues par la candidate : 27

La majorité absolue des suffrages exprimés étant atteinte, **Patricia LAINE est ELUE.**

AR Prefecture

016-211601380-20260321-DCM_202603_20-DE
Reçu le 23/03/2026
Publié le 23/03/2026

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme LAINE représentante titulaire aux CDAS, Monsieur Jean- Louis NICOLAS est désigné suppléant pour la remplacer, à l'unanimité des suffrages exprimés par 27 voix pour, zéro contre et aucune abstention.

Pour copie conforme
Le Maire,
Hélène GINGAST



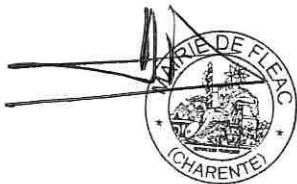
Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le: **23 MARS 2026**

Réception du **23 MARS 2026**

Et l'affichage du **24 MARS 2026**

Le Maire, Hélène GINGAST



Voie de recours: En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.